



CC Mâconnais - Tournugeois (Siren : 200069698)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Tournus
Arrondissement	Mâcon
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2017
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Christophe RAVOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Zone d'Activité du Pas Fleury
Numéro et libellé dans la voie	107 Rue Cardinal de Fleury
Distribution spéciale	BP 75
Code postal - Ville	71700 TOURNUS
Téléphone	03 85 51 05 56
Fax	03 85 51 74 17
Courriel	administration@ccmt71.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	16 372
-----------------------------	--------

Densité moyenne 75,03

Périmètre

Nombre total de communes membres : 24

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
71	Bissy-la-Mâconnaise (217100353)	206
71	Burgy (217100668)	116
71	Chardonnay (217101005)	211
71	Clessé (217101351)	876
71	Cruzille (217101567)	320
71	Farges-lès-Mâcon (217101955)	223
71	Fleurville (217105915)	512
71	Grevilly (217102268)	27
71	La Chapelle-sous-Brancion (217100940)	142
71	Lacrost (217102482)	709
71	La Truchère (217105493)	210
71	Le Villars (217105766)	285
71	Lugny (217102672)	938
71	Martailly-lès-Brancion (217102847)	135
71	Montbellet (217103050)	861
71	Ozenay (217103381)	229
71	Plottes (217103530)	556
71	Préty (217103597)	590
71	Royer (217103779)	136
71	Saint-Albain (217103837)	551
71	Saint-Gengoux-de-Scissé (217104165)	589
71	Tournus (217105436)	5 876
71	Uchizy (217105501)	832
71	Viré (217105840)	1 242

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Compétences supplémentaires : - Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif : contrôle des installations d'assainissement non collectif des particuliers</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Compétence obligatoire : - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>Compétences optionnelles : - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.</i>
Sanitaires et social
- Activités sanitaires <i>Compétences supplémentaires : - Création, aménagement et gestion de la maison médicale de Tournus (rue de la manu).</i>
- Action sociale <i>Compétences optionnelles : - Action sociale d'intérêt communautaire. Enfance et Jeunesse : ? élaboration et suivi du contrat éducatif local et du contrat temps libre ;</i>
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance <i>création et gestion des relais assistantes maternelles, des multi-accueils, de la micro-crèche et du centre de loisirs maternel de Tournus (3-6 ans), dans le cadre des contrats enfance.</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Compétences Optionnelles : - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.</i>
- Activités péri-scolaires
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Compétences supplémentaires : - Mise en œuvre d'actions (événements, manifestations) favorisant l'accès au sport et à la culture.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Compétences obligatoires : - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.</i>
- Schéma de secteur <i>Compétences obligatoires : - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.</i>
- Plans locaux d'urbanisme <i>Compétences obligatoires : - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Compétences obligatoires : - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Compétences obligatoires : - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales ; création aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Compétences supplémentaires : - Etude et réalisation de projets d'équipements touristiques structurants

Autres

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

versement des contributions des communes membres au SDIS à compter du 1er janvier 2022

- NTIC (Internet, câble...)

Compétences supplémentaires : Actions en vue de l'amélioration de la couverture haut débit de l'ensemble du territoire communautaire : Compétences en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques prévues à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales laquelle recouvre : - l'établissement sur le territoire de l'EPCI, d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens des 3° et 15° de l'article 32 du code des postes et communications électroniques ; - l'acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat d'infrastructures et de réseaux existants ; - la mise à disposition des infrastructures aux réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants ; - l'exploitation des réseaux de communications électroniques ; - sous réserve du constat d'une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et en avoir informé l'autorité de régulation des communications électroniques, la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finals.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Compétences obligatoires : - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

- Autres

Compétences supplémentaires : Signalisation et promotion des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR). habilitation statutaire. Par dérogation à l'article L. 5214-27 du CGCT, le conseil communautaire aura compétence pour décider de l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte, sans que l'accord des conseils municipaux des communes membres ne soit requis.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
71	SI d'aménagement de la Natouze (200079374)	SM fermé	27 712
39	EPAGE Seille et affluents (200098333)	SM fermé	161 306
71	SM d'études et de traitement des déchets (257103341)	SM fermé	454 964
71	PETR Mâconnais Sud Bourgogne (200076214)	SM fermé	120 244
71	Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs (257103218)	SM ouvert	2 560 672
71	SIVU aménagement des bassins versants de la région de Cuisery (200079424)	SM fermé	39 370

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)